FLASH INFO

En grève le 18 septembre : micro d'ambiance (AVRE)

SNCTA
Bureau National

Le « micro d'ambiance » (ou AVRE pour *ambient voice recording equipment*), est issu de la réglementation européenne établie en 2019 et votée début 2020.

Le SNCTA — coordonné avec ses homologues européens, en premier lieu desquels les Allemands — est parvenu entre 2019 et 2023 à repousser sa mise en œuvre au titre d'une dérogation prévue par le même règlement. Cette dérogation a finalement été contestée et la DGAC a « négocié », en dehors de tout dialogue social, une prolongation jusqu'en 2027.

L'ensemble des pays européens ayant déjà mis en œuvre l'AVRE ont souligné l'importance d'un dialogue social de qualité et la nécessité d'un rapport de confiance dans la négociation de son déploiement. À l'heure où la DO ouvre un groupe de travail, force est de constater que :

- **les conditions sociales et de confiance** sont totalement absentes en particulier vis-à-vis de la gouvernance de la DO (voir *Flash Info*) ;
- **les conditions techniques en matière de protection des données personnelles** ne sont pas réunies tant la gestion actuelle se révèle particulièrement inquiétante. Face à une DO plus prompte à judiciariser le quotidien qu'à protéger ses agents, le SNCTA dénonce les nombreux manquement en matière de protection des données et exige un retour à une situation maitrisée.

Les prérequis sociaux et techniques n'étant pas réunis, le SNCTA revendique l'arrêt du déploiement des micros d'ambiance.

Le SNCTA dépose un préavis de grève nationale le jeudi 18 septembre 2025 pour l'ensemble des ICNA et TSEEAC contrôleurs ainsi que les agents de la vigie trafic.

Pour les opérationnels : de la prise de service du matin à la fin du service de nuit le lendemain matin